



COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE
L'ARBITRAGE
PROCES-VERBAL n° 7
du 30 avril 2026

Présents : Michel LASJUNIES, Maxime BERGUIT et Philippe COLLADO.



1) Convocation d'un arbitre

Pour faire suite au courrier adressé par un club de notre département signalant les propos inappropriés et aux manquements des devoirs et obligations liés à la fonction d'arbitre suite à un match que l'arbitre convoqué a dirigé, notre commission a décidé de le convoquer au district de football de Tarn-et-Garonne à Montauban pour recueillir ces explications et statuer sur la décision à prendre à son encontre.

2) Motifs invoqués

- l'application du règlement de la compétition. (rencontre gérée par le district de la Haute Garonne)
- Des consignes données avant la rencontre aux capitaines des deux équipes, aux assistants bénévoles et aux responsables à la sécurité du match.
- De son comportement envers les acteurs de la rencontre.

2) Délibérations et décisions prises

Les membres présents à cette commission, après avoir évoqués les sujets ci-dessus et suite aux délibérations, nous avons décidé de lui adresser un sévère rappel à l'ordre avant une éventuelle sanction si de tels faits devaient se reproduire.

La séance est levée à 16 heures 10.
Sous couvert de l'approbation du Comité Directeur.

Le secrétaire de séance,

Philippe COLLADO



Le Président,

Michel LASJUNIES

